

ACCOMPAGNATEUR OBLIGATOIRE ET OCCASIONNEL LORS D'UN TRANSPORT PAM 92



Pour plus d'informations sur, vous pouvez contacter le service commercial
au 0810 0810 92, au 01 80 88 73 59 ou par mail à contact@pam92.info.

Livret réalisé par FlexCité 92
73, rue Henri Barbusse
92 000 Nanterre



L'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET OBLIGATOIRE

Lors de vos réservations avec le PAM 92, vous avez la possibilité de disposer d'un **accompagnateur gratuit et obligatoire**. Pour avoir droit à cet accompagnement gratuit, vous devez respecter les conditions suivantes :



- **vous devez nous transmettre un certificat médical** (fourni avec le formulaire d'inscription) indiquant la nécessité de cet accompagnement obligatoire.
- cet accompagnateur doit être majeur, valide et apte à vous assister.

RAPPEL

Attention, la mention éventuelle « besoin d'accompagnement » sur la carte d'invalidité n'entraîne pas forcément la gratuité du transport de votre accompagnateur.



Attention : en cas d'absence de cet accompagnateur lors de votre prise en charge, PAM 92 se réserve le droit de refuser votre accès au transport. Cependant, vous n'êtes pas obligé d'avoir le même accompagnateur à chaque déplacement.

RAPPEL

Si vous aviez précédemment fait la demande d'un accompagnement obligatoire et que vous souhaitez désormais être transporté(e) seule(e), nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une demande écrite afin de mettre à jour votre dossier.



L'ACCOMPAGNEMENT OCASSIONNEL ET PAYANT

Vous avez besoin d'un accompagnement occasionnel pour un trajet ?

Cet accompagnateur est facultatif et payant :



- La présence de cet accompagnateur doit être signalée, à la demande du client, **lors de la réservation**.



- Il devra effectuer le même trajet que vous.



- Il vous sera facturé au même prix que votre transport.

RAPPEL

L'accès de cet accompagnateur facultatif est assuré sous condition des disponibilités du service.